

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## **Article 1: Prix**

Les prix sont établis, sauf exception, TVA incluse et sont basés sur les coûts en vigueur de la commande, ils suivent l'évolution du marché.

Les prix ne sont définitifs qu'en cas de versement par l'acheteur d'un acompte égal à 30% de la commande.

## **Article 2: Commande**

Les commandes sont fermes et définitives dès la signature d'un bon de commande établi sur papier en-tête de la société venderesse.

La société venderesse a l'obligation de délivrer la chose vendue et l'acheteur doit en prendre livraison et en acquitter le prix convenu.

Si par suite de force majeure, circonstances imprévues ou par le fait d'un tiers, la société venderesse ne peut exécuter la commande, la résiliation entraînerait simplement pour elle l'obligation de restituer les versements encaissés sans intérêts ni indemnités.

L'acheteur, sauf cas de force majeure, ne peut refuser de prendre livraison de la marchandise.

En cas de refus de la marchandise, la société venderesse pourra, soit poursuivre l'exécution forcée de la livraison, soit poursuivre la résolution judiciaire de la vente en réclamant tous dommages et intérêts, et conserver les sommes versées à titre de clause pénale.

Si au moment de la commande l'acheteur et la société venderesse sont convenus de la possibilité de changement de modèle, ce changement doit intervenir dans un délai de 4 jours et le nouveau modèle doit être d'une valeur au moins égale au précédent, la différence entre les deux prix devant faire l'objet d'un paiement comptant.

## **Article 3: Paiement**

Le montant versé lors de la commande est un acompte qui vient en déduction des sommes dues lors du transfert de propriété.

Le paiement est effectué dans les conditions prévues lors de la commande. Sauf convention contraire, le paiement du solde de la facture doit être réglé au livreur ou au jour de la mise à disposition de la marchandise.

Dans le cas exceptionnel où la société venderesse aurait personnellement consenti un crédit à l'acheteur, le non-respect d'une échéance rend la totalité du prix de vente immédiatement exigible, 5 jours après l'envoi d'une lettre en recommandé avec accusé de réception demeurée infructueuse.

Dans le cas ordinaire d'un crédit consenti par un organisme financier, la position de l'acheteur est régi par le contrat de crédit le liant à cet organisme financier.

## **Article 4: Clause pénale**

En cas de remise du dossier au contentieux suite à un non-paiement, la dette complète sera majorée de 20%, augmentée des intérêts de retard échus et à venir au taux légal.

## **Article 5: Magasinage**

La société venderesse préviendra l'acheteur que les marchandises sont à disposition par lettre simple ou coup de téléphone et si après cette mise à disposition la date de livraison devait être repoussée par l'acheteur, la marchandise sera considérée comme livrée à la dite date et mise à disposition et la facturation faite en conséquence.

Après mise en demeure dûment adressée à l'acheteur, la société venderesse sera en droit soit de facturer le coût de stockage dans son magasin, soit de mettre la marchandise en garde-meubles aux frais et risques et périls de l'acheteur.

### **Article 6: Livraison**

Le délai prévu n'est donné qu'à titre indicatif. Un retard dans la livraison ne peut constituer une cause de résiliation de la présente commande ni ouvrir droit à des dommages et intérêts.

Cependant, l'acheteur aura la faculté de demander l'annulation de sa commande et la restitution sans intérêts des montants versés dans le cas où la marchandise ne serait pas livrée 90 jours après mise en demeure restée infructueuse, la mise en demeure ne pouvant être adressée avant la date prévue à titre indicatif.

### **Article 7: Réclamations et garantie**

Lors de la livraison, l'acheteur doit indiquer sur le bon de livraison les réserves qu'il entend faire au sujet de l'état des marchandises reçues( aucune réclamation non inscrite sur le bon de livraison ne pourra être prise en considération).

Concernant la conformité des meubles commandés avec ceux qui ont été livrés où encore les défauts de livraison, l'acheteur doit disposer de 3 jours après la livraison pour formuler sa réclamation par voie postale recommandée avec accusé de réception, en expliquant ses raisons et sur quoi porte sa réclamation.

Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

La société venderesse accorde une garantie de 12 mois à compter du jour de livraison, celle-ci ne pouvant jouer que dans le cadre d'une utilisation normale du mobilier et ne peut être recherchée dans le cas où par exemple le mobilier serait soumis à l'influence d'un chauffage excessif ou à l'humidité.

La société venderesse ne peut voir sa responsabilité engagée pour un montant supérieur à la valeur vénale du mobilier au jour de l'incident, se réservant la possibilité de procéder à la remise en état ou à l'échange de pièces reconnues défectueuses.

La garantie ne couvre pas les frais de transport du mobilier

### **Article 8: Réassortiment**

En aucun cas la société venderesse ne peut garantir le réassortiment des marchandises vendues et ne peut être responsable au-delà de ses disponibilités en magasin ou au-delà des disponibilités ou des possibilités du fabricant.

### **Article 9: Clause attributive de compétence**

Il est expressément convenu entre les parties que toute contestation, en raison de la présente commande, sera de la compétence exclusive des tribunaux du siège social de la société venderesse.

### **Article 10: Clause de réserve de propriété**

La société venderesse se réserve le droit de propriété des marchandises livrées jusqu'au paiement intégral de toutes les fournitures prévues au contrat.

A défaut de paiement par l'acheteur d'une seule fraction du prix convenu, et 15 jours après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse, la vente sera résolue de plein droit si bon lui semble à la société venderesse.

L'acheteur est responsable des marchandises déposées entre ses mains dès leur remise matérielle, le transfert de possession entraînant le transfert de risques.